



COMITE SYNDICAL – Séance du MARDI 22 MARS 2016

Date de convocation : 15 mars 2016 - Date d'affichage : 15 mars 2016

Nombre de délégués : En exercice : 22 - Présents : 17 - Votants : 22

L'an deux mille seize, le mardi vingt deux mars à 20h30, les délégués des communes auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région de Chevreuse, légalement convoqués, se sont rassemblés au siège du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur Jacques PELLETIER.

Secrétaire de séance : Anne HERY LE PALLEC

ETAIENT PRESENTS

CERNAY LA VILLE	: Georges PASSET	
CHATEAUFORT	: Danielle MARIOT	Julie MAHLMANN
CHEVREUSE	: Anne HERY LE PALLEC	
CHOISEL	: Alexandra PICHON	
DAMPIERRE EN YVELINES	: Jean-Pierre DE WINTER	Sandrine MICHOT
MAGNY LES HAMEAUX	: Christine MERCIER	
MILON LA CHAPELLE	: Jacques PELLETIER	Pascal HAMON
ST FORGET	: Maxime VERCRUYSSSE	Isabelle GAUTHERON
ST LAMBERT DES BOIS	: Jean-Marie CHARTIER	
ST REMY LES CHEVREUSE	: Claude LE MOGNE	Isabelle THEISSIER
SENLISSE	: Claude BENMUSSA	Christophe GASPARINI

ABSENTS REPRESENTES

CERNAY LA VILLE	: Claire CHERET donne pouvoir à Georges PASSET
CHEVREUSE	: Claude GENOT donne pouvoir à Anne HERY LE PALLEC
CHOISEL	: Christian MULLER donne pouvoir à Alexandra PICHON
MAGNY LES HAMEAUX	: Bertrand HOUILLOL donne pouvoir à Christine MERCIER
ST LAMBERT DES BOIS	: Danielle TACYNIAK donne pouvoir à Jean-Marie CHARTIER

PROCES-VERBAL DE SEANCE

En préambule, le Président demande l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour, concernant l'autorisation de lancer une étude, une consultation en MAPA, ainsi qu'un appel d'offre pour le projet d'aménagement extérieur de l'espace forme du Centre Aquatique.

Le conseil syndical autorise à l'unanimité des membres présents ou représentés l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. *Nomination d'un secrétaire de séance*
2. *Budget*
 - a. *Compte de Gestion 2015 du SIVOM*
 - b. *Compte de Gestion 2015 de la Régie des Distributeurs*
 - c. *Compte Administratif 2015 du SIVOM*
 - d. *Compte Administratif 2015 de la Régie des Distributeurs*
 - e. *Affectation des Résultats 2015 du SIVOM*
 - f. *Affectation des Résultats 2015 de la Régie des Distributeurs*
 - g. *Budget 2016 du SIVOM*
 - h. *Budget 2016 de la Régie des Distributeurs*
 - i. *Participations des Communes 2016*
3. *Questions diverses*

Le Président ouvre la séance à 20h30.

1. Nomination d'un secrétaire de séance

Madame Anne Héry est nommée secrétaire de séance.

2. Budget

a. Compte de Gestion 2015 du SIVOM

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

b. Compte de Gestion 2015 de la Régie des Distributeurs

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

c. Compte administratif 2015 du SIVOM

Après s'être fait représenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte d'administration dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que Monsieur Jacques PELLETIER, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2015, les finances du SIVOM en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles.

Procédant au règlement définitif du budget de 2015, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

Sections	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Affectation Investissement 2015	Résultats de l'exercice		RAR Investissement 2015	Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents		Déficits	Excédents		Déficits	Excédents
A Fonctionnement		702 866.34 €	- 637 856.36 €		566 551.13 €			631 561.11 €
B Investissement	1 181 856.36 €				91 070.65 €	593 000 €	1 090 785.71 €	

Le Président quitte la salle et Monsieur Georges PASSET, 2ème Vice-président, demande au Conseil Syndical de voter.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'ensemble de la représentés, approuve l'ensemble de la toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et les crédits annulés.

d. Compte administratif 2015 de la Régie des Distributeurs

Après s'être fait représenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte d'administration dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que Monsieur Jacques PELLETIER, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2015, les finances du SIVOM en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles.

Procédant au règlement définitif du budget de 2015, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

Sections	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Résultats de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
A Fonctionnement		7 185.64 €	3 963.39 €			3 222.25 €
B Investissement		4 853.22 €	3 538.84 €			1 314.38 €
TOTAUX		12 038.86 €	7 502.23 €			4 536.63 €

Le Président quitte la salle et Monsieur Georges PASSET, 2ème Vice-président, demande au Conseil Syndical de voter.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'ensemble de la représentés, approuve l'ensemble de la toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et les crédits annulés.

e. Affectation des Résultats 2015 du SIVOM

Le résultat de clôture 2015 de la section de fonctionnement est de 631 561.11 €.

Par ailleurs, la section d'investissement présente un résultat de clôture 2015 déficitaire de 1 090 785.71€ repris au budget de l'exercice suivant au compte 001 sous la mention « solde d'exécution reporté », auquel il faut ôter 593 000 € compte tenu de l'impact des restes à réaliser " excédentaire, soit un résultat net d'exécution déficitaire de 497 785.71 €.

Dès lors, le besoin de financement constaté doit être couvert par l'affectation de l'excédent de la section de fonctionnement à hauteur de 497 785.71€ au compte 1068 " réserves ".

Le reliquat, soit 631 561.11 € - 497 785.71 € = 133 775.40 € sera repris dans les recettes de la section de fonctionnement du budget de l'exercice suivant sous la mention " article 002 " résultats antérieurs reportés.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

f. Affectation des Résultats 2015 de la Régie des Distributeurs

La section de fonctionnement présente un résultat de clôture excédentaire de 3 222.25 €.

La section d'investissement présente un résultat de clôture excédentaire de 1 314.38 €

L'excédent de fonctionnement soit 3 222.25 €, sera repris dans les recettes de la section de fonctionnement du budget de l'exercice suivant sous la mention « article 002 » excédents antérieurs reportés.

L'excédent d'investissement de 1 314.38 € sera repris dans les recettes de la section d'investissement du budget de l'exercice suivant sous la mention « Art. 001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Délibération votée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

g. Budget Primitif 2016 du SIVOM

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, a voté le budget primitif 2016 du SIVOM de la Région de Chevreuse :

- pour la section de fonctionnement

DEPENSES

✓ Chap. 11 « charges à caractère général »	867 000.00 €
✓ Chap. 12 « charges du personnel »	993 000.00 €
✓ Chap. 022 « dépenses imprévues »	70 000.00 €
✓ Chap. 023 « virement section investissement »	586 000.00 €
✓ Chap. 042 « opérations d'ordre »	54 000.00 €
✓ Chap. 65 « autres charges de gestion »	182 000.00 €
✓ Chap. 66 « charges financières »	193 000.00 €
✓ Chap. 67 « charges exceptionnelles »	1 000.00 €
✓ TOTAL	2 946 000.00 €

RECETTES

✓ Chap. 002 « résultat de fonctionnement »	133 775.40 €
✓ Chap. 013 « atténuation des charges »	1 000.00 €
✓ Chap. 70 « produits des services »	1 038 000.00 €
✓ Chap. 73 « impôts et taxes »	1 643 000.00 €
✓ Chap. 74 « dotations, subventions »	90 000.00 €
✓ Chap. 75 « autres produits »	40 000.00 €
✓ Chap. 77 « produits exceptionnels »	224.60 €
✓ TOTAL	2 946 000.00 €

- pour la section d'investissement

DEPENSES

✓ Chap. 001 « solde d'exécution reporté »	1 090 785.71 €
✓ Chap. 041 « opérations patrimoniales »	1 000.29 €
✓ Chap. 16 « emprunts »	389 000.00 €
✓ Chap. 20 « immobilisations incorporelles »	10 000 €
✓ Chap. 21 « immobilisations corporelles »	24 000.00 €
✓ Chap. 23 « immobilisations en cours »	257 000.00 €
✓ TOTAL	1 771 786.00 €

RECETTES

✓ Chap. 021 « virement section de fonctionnement »	586 000.00 €
✓ Chap. 040 « opération d'ordre »	54 000.00 €
✓ Chap. 041 « opérations patrimoniales »	1 000.29 €
✓ Chap. 10 « dotation/FCTVA »	80 000.00 €
✓ Chap. 1068 « excédent de fonctionnement »	497 785.71 €
✓ Chap. 16 « emprunts »	553 000.00 €
✓ TOTAL	1 771 786.00 €

Suite à la présentation du budget, Monsieur Le Mogne intervient au nom de la commune de Saint Rémy, et soulève les questions suivantes en lien avec le nouvel aménagement de l'espace forme :

1. Le *panel* de 6 équipements du même type retenus pour réaliser un *benchmark* ne comporte aucun équipement en Ile-de-France. Comment en tirer des conclusions pour notre espace ? Une comparaison avec les concurrents proches serait plus pertinente.

2. Les performances financières d'exploitation actuelle sont exemplaires, ce qui ferait de la piscine avec son espace forme un des équipements aquatiques les plus performants du panel.
3. Aucun véritable chiffrage de l'investissement envisagé (ni en investissement ni en fonctionnement). Aucune simulation ni projection en termes fréquentation et de tarifs possibles.
4. Une incertitude existe sur le calcul du FCTVA.
5. Une véritable note technique avec un plan de financement et des projections sur 3 ans en fonctionnement et en investissement, avec l'encours de dette et l'évolution des annuités sur la période serait souhaitable pour éclairer les débats, intégrant 3 niveaux de projection : pessimiste, moyenne, optimiste.
6. Ce projet donnera-t-il alors lieu à une DM en cours d'exercice ?

Le Président répond :

1. Il n'existe aucun équipement comparable en Région Parisienne, d'où la difficulté d'obtenir un panel qui puisse être plus représentatif que celui proposé dans l'étude.
2. Les performances financières de l'équipement du SIVOM reprises dans l'étude sont issues des relevés réels. Elles sont effectivement exemplaires, et largement supérieures à celles des équipements gérés en DSP.
3. La délibération ajoutée à l'ordre du jour répond à cette interrogation.
4. Une note de calcul est fournie sur le calcul du FCTVA.
5. La délibération ajoutée à l'ordre du jour répond à cette interrogation.
6. Compte tenu des délais d'étude nécessaires, ce projet pourra faire l'objet d'une DM ou bien sera proposé au vote du budget 2017 si l'enveloppe financière est jugée raisonnable.

Le Président rappelle que l'équilibre du budget est possible aujourd'hui sans alourdir la fiscalité car l'espace forme dégage un solde d'exploitation positif permettant de couvrir en partie le résultat d'exploitation déficitaire de la piscine. Le nouvel équipement a pour objet, non seulement de proposer un équipement supplémentaire aux habitants, mais aussi de financer en partie les charges liées à la piscine.

h. Budget Primitif 2016 de la Régie des Distributeurs

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, a voté le budget primitif 2016 du SIVOM de la Région de Chevreuse :

- pour la section de fonctionnement

DEPENSES

✓ Chap. 11 « charges à caractère général »	9 685.62 €
✓ Chap. 042 « opération d'ordre »	2 000.00 €
✓ TOTAL	11 685.62 €

RECETTES

✓ Chap. 002 « résultat reporté »	3 222.25 €
✓ Chap. 70 « produits des services »	8 463.37 €
✓ TOTAL	11 685.62 €

- pour la section d'investissement

DEPENSES

✓ Chap. 21 « immobilisations corporelles »	3 314.38 €
✓ TOTAL	3 314.38 €

RECETTES

✓ Chap. 001 « résultat reporté »	1 314.38 €
✓ Chap. 40 « opérations d'ordre »	2 000.00 €
✓ TOTAL	3 314.38 €

i. Participations des Communes 2016

COMMUNES	Total	Fonctionnement	Emprunts (capital/intérêts)
CERNAY LA VILLE	83 764 €	53 422 €	30 342 €
CHATEAUFORT	53 749 €	28 291 €	25 458 €
CHEVREUSE	427 414 €	304 999 €	122 415 €
CHOISEL	37 199 €	25 746 €	11 453 €

DAMPIERRE	51 302 €	31 105 €	20 197 €
MAGNY LES HAMEAUX	322 697 €	165 208 €	157 489 €
MILON LA CHAPELLE	41 187 €	36 208 €	4 979 €
ST FORGET	24 932 €	16 149 €	8 783 €
ST LAMBERT	44 639 €	36 984 €	7 655 €
ST REMY LES CHEVREUSE	393 628 €	251 732 €	141 896 €
SENLISSE	32 489 €	22 156 €	10 333 €
TOTAL	1 513 000 €	972 000 €	541 000 €

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de reconduire la mise en recouvrement de ces participations par imposition syndicale pour l'année 2016.

j. Aménagement extérieur de l'espace forme du Centre Aquatique

Le Président expose que le Bureau du Comité Syndical a proposé de présenter au Débat d'Orientation Budgétaire du 10 mars 2016 le programme « aménagement extérieur de l'espace forme du centre aquatique intercommunal ».

La première estimation chiffre cette opération à environ 900 000 € HT.

Afin de déterminer plus précisément le coût de cette opération, le Président propose de lancer :

- a. Une étude de programmation
- b. Une consultation en procédure adaptée pour une mission de maîtrise d'œuvre de conception permettant d'établir le dossier d'appel d'offres d'entreprises
- c. Lancer l'appel d'offres d'entreprises

A la fin de l'appel d'offres d'entreprises, le Comité Syndical devra se réunir suite aux appels d'offres d'entreprises afin de décider de la suite à donner à cette opération.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte cette délibération.

3. Questions diverses

Claude LEMOGNE interroge le Président sur le planning prévisionnel de l'étude. Le résultat des appels d'offres peut être espéré pour septembre.

Un tour de table est organisé afin de connaître la position de chaque commune en l'état actuel du projet « aménagement de l'espace forme » :

- Danielle MARIOT (Châteaufort) : Avis favorable.
- Isabelle GAUTHERON (Saint Forget) : Avis favorable.
- Christine MERCIER (Magny les Hameaux) : Avis favorable.
- Alexandra PICHON (Choisel) : Avis favorable après présentation du Président devant le conseil municipal.
- Jean-Marie CHARTIER (Saint Lambert) : Avis favorable
- Georges PASSET (Cernay la Ville) : Avis favorable sous réserve de précisions sur les équilibres financiers.
- Jean-Pierre DE WINTER (Dampierre) : Avis favorable mais souhaite une présentation détaillée en Conseil Municipal pour éclairer les conseillers.
- Claude BENMUSSA (Senlis) : Avis favorable mais souhaite une présentation en Conseil Municipal ainsi que certaines précisions financières après l'appel d'offres.
- Claude LEMOGNE (St Rémy) n'a pas donné un avis défavorable tout en rappelant l'avis du conseil municipal de Saint Rémy qui, dès l'origine du projet, a émis un avis défavorable. Cependant, si le projet est précisé sur son volet financier en particulier, il pourra à nouveau être soumis à l'avis du conseil municipal.
- Anne HERY LE PALLEC (Chevreuse) n'a pas donné un avis défavorable tout en rappelant l'avis défavorable du conseil sollicité le 21/03/2016, après la présentation du Président. Les équilibres financiers favorables ont bien été pris en compte mais l'investissement, tel que présenté, semble inapproprié dans le contexte budgétaire que connait les collectivités.

La séance est levée à 21h30.



Jacques PELLETIER
Président

Signatures des membres du Comité Syndical – Réunion du 22 Mars 2016

  













